



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports

Question orale n° 1740

Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le nécessaire investissement de l'Etat afin de désenclaver le bassin soissonnais et de lui assurer un développement économique capable de créer de nouveaux emplois. En vingt ans, le pays soissonnais a perdu quasiment tout son tissu industriel. En 2000, il avait obtenu du C.I.A.D.T. une enveloppe de 83 millions de francs afin de compenser cette désindustrialisation brutale, avec notamment 80 000 F pour financer une étude de déplacement entre Soissons et le pôle de Roissy. Cette même année, le conseil général avait décidé de financer une ligne de cars Soissons/Villers-Cotterêts/Roissy suscitant l'espoir de beaucoup de personnes privées d'emploi et répondant à la volonté des élus locaux de désenclaver le territoire soissonnais et le sud de l'Aisne. Avant le 1er septembre 2006, près de 100 personnes bénéficiaient quotidiennement de cette ligne pour se rendre à leur travail. Elles sont depuis dépourvues de moyen de locomotion leur permettant de répondre à leurs obligations professionnelles. Certaines d'entre elles se retrouvent, en conséquence, au chômage. Les Axonnais ne peuvent se priver d'outil économique et d'insertion sociale. Sous la pression des usagers et de la population, plusieurs collectivités territoriales, dont le conseil régional de Picardie, ont décidé de participer au financement d'une ligne Soissons/Villers-Cotterêt/Roissy. Il lui demande, ce qu'il en sera de l'engagement de l'Etat, qui a pour mission d'assurer la continuité territoriale et doit donc, à ce titre, assumer l'égalité de tous les usagers face au service public du transport.

Texte de la réponse

DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DANS L' AISNE

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre, pour exposer sa question, n° 1740.

M. Jacques Desallangre. Je souhaite, monsieur le ministre des transports, appeler votre attention sur la nécessité que l'État s'investisse afin de désenclaver le bassin soissonnais et assurer un redémarrage de son développement économique.

En moins de cinq ans, en effet, le pays soissonnais a perdu quasiment l'essentiel de son tissu industriel. En 2000, alors que ce territoire était frappé par une première vague de licenciements, notamment chez Michelin, j'avais obtenu du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire une enveloppe de 83 millions de francs destinée à compenser cette désindustrialisation brutale ; sur cette enveloppe, 80 000 francs étaient destinés à financer une étude de déplacements entre Soissons et le pôle de Roissy. J'aimerais savoir si ces crédits ont été consommés.

En 2000 toujours, le conseil général avait décidé de financer une ligne de car Soissons-Villers-Cotterêts-Roissy, qui suscitait beaucoup d'espoir chez les personnes privées d'emploi et répondait à la volonté des élus locaux de désenclaver le territoire soissonnais. Jusqu'au 1er octobre 2006, une centaine de personnes l'utilisaient quotidiennement pour se rendre à leur travail. Depuis cette date, hélas ! la décision du conseil général de fermer cette ligne sous le prétexte qu'il était seul à en assumer le poids financier a privé ces personnes d'un moyen de locomotion leur permettant de satisfaire à leurs obligations professionnelles, et certaines se retrouvent à nouveau au chômage.

Les Axonnais ne peuvent se priver d'un tel outil économique et d'insertion sociale. Sous la pression des usagers et de la population, plusieurs exécutifs locaux, dont le conseil régional de Picardie, ont déclaré qu'ils participeraient au financement de cette ligne si le conseil général décidait de la rouvrir.

L'État compte-il, dans le respect de sa mission d'assurer la continuité territoriale, s'engager à soutenir une décision positive du conseil général de l'Aisne, donnant ainsi une chance aux chômeurs de Soissons de trouver sur le pôle de Roissy une issue à leurs difficultés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Vous m'interrogez, monsieur le député, sur l'avenir d'une liaison par autocar entre Soissons et Roissy. En 2000, le conseil général avait effectivement installé pour trois ans, à titre expérimental, une ligne de transport routier de voyageurs reliant Soissons, Villers-Cotterêts et Roissy. Comme vous l'avez souligné, il s'agissait essentiellement de permettre aux personnes qui travaillaient sur le pôle aéronautique de Roissy de se rendre à leur travail.

Mais la fréquentation n'a pas été à la hauteur de ce qui était attendu de la mise en place de cette offre de transport. Elle a même baissé d'environ 20 % de 2001 à 2005, ce qui a contribué à accentuer le déficit de la ligne. C'est la raison pour laquelle le département de l'Aisne, dont je rappelle qu'il est compétent en matière de transports interurbains, a pris la décision de mettre fin à l'expérimentation.

Le département vient cependant de lancer des études pour trouver des moyens d'améliorer la rentabilité de la ligne, en liaison avec d'autres collectivités territoriales intéressées par l'avenir de la desserte. J'espère que ces études permettront que les décisions qui s'imposent soient prises rapidement. En cas de nécessité, je suis tout disposé à faire en sorte que l'État accompagne une nouvelle expérience qui serait tout à fait utile aux personnes concernées.

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Merci, monsieur le ministre, de votre réponse.

Il était utile de rappeler que le conseil général de l'Aisne a compétence dans ce domaine. J'ai également bien noté que l'étude allait rechercher les moyens de faire mieux connaître cette ligne et de mieux adapter son organisation aux besoins des usagers - ce qui, de l'avis des usagers eux-mêmes, aurait dû être fait depuis longtemps.

Souhaitons que cette ligne soit, sinon rentable - car le terme n'est pas celui qui convient en matière de service public -, au moins adaptée à de réels besoins et qu'elle suscite la plus large adhésion possible de la part de ceux qui pourront, grâce à elle, résoudre leurs problèmes.

Je retiens donc que vous ne serez pas insensible à une demande de participation à un montage commun. Je vous en remercie également.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1740

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12274

Réponse publiée le : 30 novembre 2006, page 8237

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 2006